



Jugement contradictoire causé par adressage incomplet du GREFFIER

Par frankklin, le 15/02/2010 à 17:15

Voilà!!j'ai fait une reconnaissance de dette de 29000 euros "à rembourser à petit montant régulièrement" sans date butoir, il ya environ 7 mois à mon ex-copine,j'etais sous-influence amoureuse,à ma grande surprise,celle ci m'a assigné en justice peu de temps après visiblement par voie d'huissier ,j'ai seulement reçu un commandement aux fins saisie vente+535Euros le 04/01/2010 puis depuis le 03/02/2010 une saisie-attribution de Banque de 535 Euros.J'ai donc été me renseigner au tribunal de grande instance de meaux(lieu où l'affaire jugée) avec les avis de signification que je possède actuellement qui eux comportent des erreurs d'adresse me concernant déjà alors que l'adresse figurant chez le greffier est carrément incomplète(manque la boite postale et le nom de résidence meublé)d'où je n'ai jamais reçu de convocation à l'audience ni de courriers concernant ma condamnation en 1er instance(1er jugement) et en référé, ni du greffier ni de l'huissier;Le jugement a été rendu définitif car les délais d'oppositions ou de contestations sont écoulés depuis.Alors le greffier(un peu nerveuse) me dit de me plaindre à la chambre des barreaux de huissiers...le greffier me dit que les courriers m'ont été envoyé en lettre simple de leur part mais à une adresse évidemment incomplète, un recommandé aurais révélé directement ce problème d'adresse par un retour di courrier à l'envoyeur.

Quel sont mes recours possibles maintenant mi à part le juge d'exécution à saisir? Sachant que je n'ai pas pu me défendre puisque j'étais absent aux audiences et réputé définitif maintenant?Pourquoi ya t'il eu jugement sur une adresse incomplète du tribunal?.Que dois-je faire,s'il vous plait?.Merci

Veuillez recevoir Mes salutations distingués...

Frankklin